



Double nom de famille à modifier à la majorité

Par **MURAKAMI**, le 12/10/2015 à 11:12

Bonjour

Nous avons donné à nos enfants nos deux noms famille. Maintenant qu'ils sont majeurs, leur est-il possible de n'en garder qu'un (selon leur choix) pour des raisons pratiques ?

Merci par avance pour votre réponse

Cordialement,

Par **amajuris**, le 12/10/2015 à 14:22

Bonjour,

Le principe est l'immutabilité du nom de famille.

Il existe quelques cas où il est possible de demander le changement de son nom de famille.

Voir ce lien:

<http://www.cliquedroit.com/peut-on-changer-de-nom-de-famille-c7-f200.html>

Salutations